

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1197 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Union Nationale des Etudiants de France.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est accordée à l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF) (SIMPA 18592 / 2014_07699), dont le siège social est au 127, rue de l'Ourcq 75019 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention sur projets, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.